ROYAUME DE MAROC
MINISTERE DE L'INTERIEUR
WILAYA REGION DRAA TAFILALET
PROVINCE DE MIDELT
PACHALIK BOUMIA
COMMUNE DE BOUMIA

المملكة المغربية
وزارة الداخلية

Royaume du Maroc
Ministère de l'intérieur

AVIS D'ACHAT SUR BON DE COMMANDE N° 18/2026

Le Président de La Commune de boumia procèdera à l'achat sur bons de commande des prestations objet du présent avis, en application des dispositions de l'article 91 du décret n°2-22-431 relatif aux marchés publics.

Objet de la prestation : **Achat de petit matériel électrique.**

N°	Désignation	Caractéristiques	Quantité	Unité de mesure	GARANTIE
01	LUMINAIRE DE RUE A LED DE 100W	Lumens : 20 000 Angle de diffusion : 70 x 150° Source lumineuse : Technologie LED 2835 SMD Fréquence : 50/60hz CRI : RA > 70 Matière : aluminium + pc Durée de vie > 50 000 heurs Alimentation : 220-240V Température de couleur : Blanc chaud / 6500kv Indice de protection : IP66	100	u	1an
02	Contacteur 125A	Contacteur 125A BON CHOIX	5	u	1an
03	Contacteur 90A	Contacteur 90A BON CHOIX	5	u	1an
04	LED T LAMP mainhouse	50W 6500K	60	u	1an
05	Horloge manuel	theben 24h	15	u	1an
06	transforme	150w deux bornes	20	u	1an
07	transforme	250w deux bornes	20	u	1an
08	Amorceur	3files ZX 70-400w 78.02.400.0	40	u	1an

- Lieu d'exécution : Commune de boumia.
- Délai d'exécution de la prestation : **10jours** à compter du lendemain de la date de notification de l'ordre de service
- Date et heure limites de réception des devis des concurrents : _____12/06/2026_à 14h00min___
  Les plis des concurrents sont déposés par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma
- Pour toute correspondance, veuillez contacter l'Email suivant : Commune.boumia@gmail.com
- Une caution de 2000.00 (Deux Mille Cinq Cents Dhs) et les fiches techniques doivent doit être déposée au bureau d'ordre de la commune de boumia avant l'ouverture de bon de commande, le montant de la caution reste acquis au M.O dans le cas ou le prestataire ne réalise pas ses obligations objet du présent B.C dans le délai imparti, elle sera restituée au prestataire après l'achèvement des prestations.
- Se conformer aux conditions et exigences figurant dans le règlement ci-joint.

Fait à boumia, le : 10/06/2026

Le PRESIDENT

Chargé LALLA ZOUBIDA
BEN LAMINE

Royaume du Maroc
Le Président de la Commune de Boumia
Province de Midelt

Scanné avec CamScanner